

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PUBLIE LE : - 6 FEV. 2024

OBJET :

Subvention exceptionnelle Les Optimales de Livron

Nombre de conseillers :

En exercice : 29

Votants : 28

N° 2024.01.09

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf janvier, le Conseil Municipal de la commune de Livron-sur-Drôme, dûment convoqué le 23 janvier 2024, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Francis FAYARD, Maire.
Monsieur José MUNOZ ALVAREZ est désigné secrétaire de séance.

PRÉSENTS : Francis FAYARD, Nathalie MANTONNIER, Philippe CHAVE, Evelyne BERNARD, Jean-François FAURE, Anne-Lise VIALON, Christian CHABERT, Evelyne BILBOT, Sébastien AMBLARD, Christiane LAMBERT, Annick BAROTEAUX, Georges CASANOVA, Marie-Christine GEAY, Thierry JAVELAS, Elisabeth LUQUES, Laurent MANTONNIER, Sébastien CHEYNEL, Emmanuel DELPONT, Fabien PLANET, Thierry SANCHEZ, Francine DAMBRINE, Matthieu NIVOT, José MUNOZ ALVAREZ

REPRÉSENTÉS : Duilio NOVARO (pouvoir à P. CHAVE), Nathalie SORIA (pouvoir à S. AMBLARD), Dan VILLIOT (pouvoir à M. NIVOT), Alain COURTHIAL (pouvoir à F. DAMBRINE), Emmanuelle GIELLY (pouvoir à F. PLANET)

ABSENTS : Nicolas COLOMB

Madame Nathalie MANTONNIER, Première Adjointe en charge de la Culture, présente la demande de subvention exceptionnelle de l'association « Les Optimales de Livron ».

Cette dernière a organisé les 20 et 21 janvier 2024, la 2^{ème} édition du salon du livre optimiste sur la commune de Livron-sur-Drôme. Le coût global de l'opération s'élève à 19 692 €. Dans le cadre de l'organisation de cette manifestation, l'association a sollicité plusieurs organismes, dont la commune de Livron-sur-Drôme. Le montant de la demande s'élève à 2 000 €.

Il est proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 2 000 € sous réserve de la transmission du budget finalisé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'Unanimité avec 28 Pour :

- **AUTORISE** le versement d'une subvention exceptionnelle à l'association « Les Optimales de Livron » dans le cadre du salon du livre optimiste d'un montant de 2 000 € ;
- **DÉCIDE** de prélever la dépense sur les crédits ouverts à l'article 6574 du budget de l'exercice en cours.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Francis FAYARD

[Signature]

The seal is circular with a double border. The outer border contains the text "MAIRE DE LIVRON-SUR-DRÔME" at the top and "26290" at the bottom, separated by two stars. The inner circle features a coat of arms depicting a landscape with a sun, a river, and a bridge.

Le secrétaire de séance,
José MUNOZ ALVAREZ

[Signature]

Acte exécutoire en vertu de sa transmission en Préfecture le

- 6 FEV. 2024